

FONDATION DES SOURCES DU DROIT DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES JURISTES

Président: Prof. Dr. iur. Lukas Gschwend

Directrice administrative et scientifique: Dr. phil. I Pascale Sutter

---

Schweizerische Rechtsquellen  
Tel. G 0041 (0)44 634 25 70  
<http://www.ssrq-sds-fds.ch/>

c/o RWI der Universität Zürich  
Tel./Fax P 0041 (0)41 760 26 02

Treichlerstrasse 10 CH-8032 Zürich  
E-Mail: [pascale.sutter@bluewin.ch](mailto:pascale.sutter@bluewin.ch)

# Dossier de presse

**Vernissage du volume des Sources du droit**

**La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie**

**Jeudi, le 28 mai 2009**

**10.30 heures**

**Archives de l'Etat de Fribourg**

**Route des Arsenaux 17**

1. Programme
2. La collection des Sources du droit suisse
3. Liste des volumes des Sources du droit fribourgeois déjà publiés
4. La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie
5. Prospectus

## VERNISSAGE D'UN VOLUME DES SOURCES DU DROIT SUISSE

### La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie

**Jeudi, le 28 mai 2009**

**10.30 heures**

**Archives de l'Etat de Fribourg  
17 route des Arsenaux**

#### *Programme*

- 10h30            Salutations de *M. Erwin Jutzet*, Conseiller d'Etat de Fribourg
- 10h45            *Mme Chantal Ammann-Doubliez*  
Auteure du volume  
Brève présentation du contenu de l'ouvrage
- 11h00            *M. Lukas Gschwend*  
Président de la Fondation des sources du droit de la  
Société suisse des juristes  
Les Textes juridiques comme sources de l'histoire:  
L'avenir des sources du droit du canton de Fribourg
- 11h15            *M. Alexandre Dafflon*  
Archiviste cantonal, Fribourg  
Sources du droit du canton de Fribourg. Bilan et perspectives
- 11h30            Remise solennelle du volume des Sources du droit au Conseiller d'Etat
- Exposition de l'original et de l'édition
- Apéritif offert par les Archives de l'Etat de Fribourg et la Fondation des  
Sources du droit suisse

## **2. La collection des Sources du droit suisse**

L'étude et l'édition des sources du droit suisse, qui trouvent leur aboutissement dans la collection des Sources du droit suisse, sont placées sous le patronage de la Société suisse des juristes (<http://www.ssrq-sds-fds.ch/>).

Depuis plus de cent ans, la Fondation anime un projet de renommée nationale et internationale. Elle s'est donnée comme objectif d'éditer des sources du droit de la Suisse entière, du moyen âge jusqu'à la fin de l'ancien régime en 1798, et de rendre accessible ces sources au public intéressé ainsi qu'à la recherche scientifique. Au niveau suisse, la Fondation est la plus importante institution stimulant la recherche fondamentale et sa diffusion en matière d'histoire du droit. L'utilité d'une telle entreprise n'est pas mesurable à court terme, mais elle constitue une valeur de haut niveau dont les effets agissent sur le long terme.

Depuis ses débuts, la Fondation suit, comme d'autres projets d'édition, le cadre géographique, en se tenant aux frontières cantonales. La collection est divisée en 23 séries cantonales, qui sont elles-mêmes subdivisées en domaines juridiques, comme le droit des villes, des anciennes circonscriptions, des seigneuries, des bailliages, etc. Chaque volume est intégré dans des plans d'édition cantonaux existants.

Le canton de Fribourg appartient aux cantons, où Friedrich Emil Welti – créateur de la fondation qui porte son nom – a commencé à éditer des sources du droit, dans les années 1920, en l'occurrence celles du droit de la ville de Morat. Bernard de Vevey poursuivit son œuvre en éditant une partie des sources du droit des villes d'Estavayer-le-Lac, Bulle et Gruyères. Albert Bruckner présenta en 1958 le livre des formulaires du notaire Ulrich Manot. Après cinquante ans d'interruption, est publié le premier volume des sources du droit de la ville de Fribourg, éditée par Mme Chantal Amman-Doubliez.

Ainsi, il existe déjà pour le canton de Fribourg des volumes épars de sources juridiques, cependant il reste beaucoup de territoires vierges sur la carte du pays. En étroite collaboration avec les Archives de l'Etat, la Fondation des sources du droit souhaite présenter prochainement un plan d'édition détaillé pour le canton de Fribourg. Sur la base de ce plan, on pourra opter pour le ou les projets qui seront mis en chantier en premier lieu.

Pour l'heure, 14 projets d'édition dans les quatre langues nationales sont en chantier, dans les cantons d'Appenzell Rhodes intérieures et extérieures, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Vaud, Valais et Zurich. La Fondation emploie neuf collaboratrices et dix collaborateurs à plein temps ou à temps partiel.

Jusqu'à présent, ont été publiés en petits tirages 108 volumes couvrant toutes les zones linguistiques de la Suisse, soit plus de 60'000 pages de sources et de commentaires. Dorénavant, les éditions ne seront plus seulement publiées sous forme de livres, mais également dans une version électronique mise à disposition sur internet. Le 1<sup>er</sup> mai 2009 a débuté la numérisation rétrospective de l'ensemble de la collection, qui sera réalisée durant les deux années à venir en étroite collaboration avec l'*Institut für Computerlinguistik* de l'Université de Zurich. L'objectif est d'améliorer, à l'aide des méthodes modernes de la linguistique électronique, les possibilités de recherche et de présentation des documents. Les nouvelles perspectives offertes par l'informatique pourront être utilisées non seulement par les historiens, les juristes et les ethnologues, mais aussi par les linguistes. L'édition numérique aura de plus l'avantage que les sources et les commentaires d'un seul ou de plusieurs volumes pourront être interrogés selon des critères non limitatifs.

L'édition des sources du droit sert la recherche dans les domaines de l'histoire du droit, des constitutions, de l'économie et de la société, ainsi que de l'histoire régionale. Dans le même temps, les volumes sont indispensables aux études ethnologiques, à l'histoire de l'Eglise et, à un haut degré, aux études linguistiques sur la Suisse et sur l'Europe centrale. Les non spécialistes pourront également trouver de l'intérêt aux sources éditées, grâce à des répertoires détaillés qui serviront de glossaires. Celui qui s'intéresse à l'histoire de la Suisse ancienne sera amené impérativement à utiliser la collection des sources du droit suisse.

La Fondation est soutenue par le Fonds national suisse et bénéficie de l'appui de nombreuses institutions privées et publiques. Tous les volumes concernant le droit de Fribourg ont été soutenus par la Fondation Friedrich Emil Welti, à Berne, qui a considérablement contribué au financement de la recherche et des publications. Le dernier volume n'aurait pu sortir de presse, sans les contributions généreuses du Fonds national et le soutien du canton de Fribourg et de la Chambre des notaires de Fribourg. Dans d'autres régions, et récemment, ce sont aussi les communes et les paroisses, ainsi que de très nombreuses fondations locales qui contribuent au financement des volumes. Les donateurs, que nous remercions très sincèrement, figurent à la page de titre des volumes concernés.

La Fondation peut surtout compter sur les Archives d'Etat et les sociétés d'histoire, particulièrement dans l'organisation des travaux de recherche et d'édition. Les partenaires locaux aident à la collecte des ressources, permettent d'établir des contacts avec les Archives et les historiennes et historiens locaux et s'assurent que les résultats de la recherche sont diffusés, que ce soit sur internet, dans des interventions dans des colloques et par des articles dans la presse générale ou dans des revues spécialisées.

### **3. Liste des volumes des Sources du droit fribourgeois déjà publiés**

#### **IX<sup>e</sup> partie: Les sources du droit du Canton de Fribourg**

#### **IX. Abteilung: Die Rechtsquellen des Kantons Freiburg**

Première section: Le Droit des Villes / Erster Teil: Stadtrechte

Band 1: Das Stadtrecht von Murten von Friedrich Emil Welti. 1925. XXIV, 633 Seiten. Broschiert.

Fr. 110.– / € 77.–

ISBN 978-3-7965-1783-9

Tome 2: Le droit d'Estavayer par Bernard de Vevey. 1932. XXI, 478 pages. Broché.

Fr. 110.– / € 77.–

ISBN 978-3-7965-1784-6

Tome 3: Le droit de Bulle par Bernard de Vevey. 1935. XVI, 174 pages. Broché.

Fr. 80.– / € 56.–

ISBN 978-3-7965-1785-3

Tome 4: Le droit de Gruyères par Bernard de Vevey. 1939. XXVI, 268 pages. Broché.

Fr. 110.– / € 77.–

ISBN 978-3-7965-1786-0

Band 5: Das Notariatsformularbuch des Ulrich Manot von Albert Bruckner. 1958. XV, 747 Seiten.

Broschiert.

Fr. 170.– / € 119.–

ISBN 978-3-7965-1787-7

Tome 6<sup>o</sup>: La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie par Chantal Ammann-Doubliez avec des index établis par Chantal Ammann-Doubliez, Yann Dahhaoui et Marianne Derron. 2009.

XV, 567 pages. Relié.

Fr. 190.– / € 133.–

ISBN 978-3-7965-2580-3

Le volume peut être commandé chez les Editions Schwabe: / Die Bände können beim Schwabe Verlag bestellt werden:

Schwabe AG, Steinentorstrasse 13, CH-4010 Basel, Tel.: 061 278 95 65, Fax: 061 278 95 66, E-mail: [verlag@schwabe.ch](mailto:verlag@schwabe.ch)

#### **4. La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie**

Le présent livre des Sources du droit suisse offre l'édition complète du premier des deux volumes de la «Première collection des lois» de la ville de Fribourg. Appelé au Moyen Âge «Grand livre des ordonnances», ce registre de papier contient des textes rédigés majoritairement en français médiéval, mais aussi en latin et en allemand, qui sont édités dans l'ordre du document et qui couvrent un siècle d'activité législative (1363-1466). Il présente donc un intérêt linguistique de premier ordre, les autres cantons de la Suisse romande, mis à part ceux de Neuchâtel et du Jura, n'ayant conservé que peu de traces écrites de la langue vernaculaire.

Monument écrit de Fribourg, il ne constitue pas une simple compilation de textes juridiques, mais il est le fruit d'un travail officiel et collectif, accompli au fil des ans, sans cesse repris et enrichi par les secrétaires successifs de la ville et leurs aides qui transcrivent la législation, au fur et à mesure qu'elle est élaborée, amendée ou abrogée.

Le contenu du recueil – près de 650 textes – est abondant, riche et varié et il témoigne de la vitalité de la ville. De nombreux textes émanant des autorités de Fribourg, avoyer, Conseil, Soixante et Deux Cents, se rapportent à l'organisation des pouvoirs publics et administratifs. L'exercice de la justice fait ainsi l'objet d'ordonnances répétées qui tentent d'en accélérer la tenue.

La majorité des textes concerne la police municipale. Les autorités se préoccupent de l'approvisionnement de la ville en vin, en sel ou en blé, de la police des poids et mesures, de la police des métiers (meuniers, boulangers, bouchers, merciers, pêcheurs, potiers, tailleurs de pierre, etc.) et plus particulièrement du développement de la draperie, fleuron de l'économie, ou encore de l'aménagement urbain et de la police du feu. Le souci de maintenir l'ordre public se traduit par des ordonnances sur les mœurs, les jeux et les injures et contre les auteurs de troubles. Le savoir-faire législatif des Fribourgeois laisse peu de terrains dans l'ombre.

(Chantal Ammann-Doubliez)